

La position controversée de l'Inde sur l'amiante chrysotile est un sujet de préoccupation pour les écologistes

Une délégation de l'Inde est actuellement à Genève pour négocier des traités clés régissant l'échange de matières dangereuses, y compris les produits chimiques et les déchets.

Le **03 mai 2017**, par Malavika Vyawahare

<http://www.hindustantimes.com/health/india-s-contentious-stand-on-chrysotile-asbestos-is-a-cause-for-concern-for-environmentalists/story-k6iM84vsZ00mhlV0Brn1ML.html>



L'amiante chrysotile a été interdit dans de nombreuses régions du monde pour sa cancérogénicité, mais ne figure pas dans la liste des substances dangereuses établie par Convention de Rotterdam qui réglemente le commerce des substances nocives.

Une délégation indienne dirigée par le secrétaire à l'environnement Ajay Narayan Jha est à Genève pour négocier certains des traités environnementaux les plus importants, relatifs au commerce des produits chimiques et des déchets dangereux.

Les écologistes accordent une attention particulière à la position de l'Inde sur l'amiante chrysotile, une substance qui a été interdite dans de nombreuses régions du monde pour être cancérogène, mais n'est pas répertoriée comme substance dangereuse en vertu de la Convention de Rotterdam, qui réglemente le commerce des substances dangereuses.

"L'amiante chrysotile devrait être classé comme substance dangereuse établie par la Convention de Rotterdam", a déclaré Gopal Krishna, de Toxics Watch Alliance, une organisation non gouvernementale basée en Inde, ajoutant: "Elle incrimine seulement ceux qui exportent du matériau à un autre Pays pour obtenir le consentement préalable en connaissance de cause."

La position de l'Inde sur le listage de la substance a été loin d'être cohérente. En 2011, la délégation indienne s'est prononcée en faveur de l'inclusion dans la liste, recevant une ovation pour la prise de position. Lors de la convention suivante, en 2013, l'Inde a renversé sa position sur la base d'une étude menée par l'Institut national de la santé au travail, qui a été largement discréditée.

Cette ambiguïté persiste dans les déclarations du gouvernement qui ne sont pas en adéquation avec ses actions. L'année dernière, le ministre de l'environnement de l'État, Anil Madhav Dave, a déclaré qu'ils cherchaient des solutions de rechange à l'amiante, tout en soutenant qu'il n'y avait pas d'études menées par l'Inde qui lient l'amiante chrysotile aux impacts sur la santé.

"Étant donné que l'utilisation de l'amiante affecte la santé humaine, son utilisation devrait progressivement être minimisée et, en finalité, on doit y mettre un terme. Pour autant que je sache, son utilisation diminue. Mais on doit y mettre fin ", a déclaré Dave.

Les plus grands pays producteurs et exportateurs de chrysotile ont bloqué les propositions pour l'inclure dans la liste des substances dangereuses. Lors de la dernière Conférence des Parties de Rotterdam en 2015, huit pays se sont opposés à un tel mouvement: la Russie, le Kazakhstan, l'Inde, le Kirghizistan, le Pakistan, Cuba et le Zimbabwe. La Russie est le plus grand producteur d'amiante, tandis que l'Inde est le plus grand importateur de la substance.

Le mécanisme du consentement préalable en connaissance de cause permet aux pays vers lesquels une substance est exportée d'avoir leur mot à dire si elles souhaitent autoriser les expéditions futures des substances dangereuses. À l'heure actuelle, 47 produits chimiques sont énumérés à l'annexe III de la Convention de Rotterdam, dont 33 sont des pesticides et 14 produits chimiques industriels, sont soumis à cette exigence.

L'amiante chrysotile est une variante de l'amiante dont les représentants de l'industrie revendiquent qu'il n'est pas aussi dangereux pour la santé humaine que d'autres formes d'amiante. Il est majoritairement utilisé dans les matériaux de construction en amiante-ciment, qui sont principalement utilisés dans les pays en développement.

Plus de 50 pays, dont l'Union européenne, le Japon et l'Australie, ont interdit l'utilisation de l'amiante.

Il est possible qu'il soit moins dangereux, mais il est loin d'être bénin, selon l'Organisation Mondiale de la Santé. «L'amiante (actinolite, amosite, anthophyllite, chrysotile, crocidolite et tremolite) a été classé par l'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer comme cancérigène pour l'homme», d'après un rapport de l'OMS en 2014.